

Analyse des textes anciens et fondateurs de l'abbaye et de l'ordre de Grandmont

(Sabine Racinet)

L'édition de référence est : Dom Jean Becquet, *Scriptores ordinis grandimontensis*, Turnhout, 1968.

Elle comprend les textes suivants :

- *Liber de doctrina* ou *Liber sententiarum* (p. 1 à 62)
- Pseudo-Règle d'Etienne de Muret (p. 63-99)
- Vie d'Etienne de Muret (*Vita A*, p. 101-137)
- *Vita Ampliata* (p. 138-160)
- Lettre de Pierre Bernard, cinquième prieur de Grandmont (p. 163-164)
- Vie d'Hugues Lacerta (p. 165-212)
- Lettre de Guigon de Blavon (p. 214 à 217)
- Lettres apocryphes ou pseudépigraphies de *Guillelm de Trahinaco* (p. 218 à 229)
- *Revelatio* de Dom Guillelm (p. 230 à 233)
- Epigrammes des prieurs de Grandmont et vers sur les vertus d'Etienne de Muret (p. 234 à 248)
- Itinéraire de *Guillelmus* et *Imbertus* (p. 250 à 265)
- *Vita* d'Etienne et *alia opera* (p. 266-500)
 - A. *Vita Stephani Muretensis ampliata*
 - B. *De revelatione Beati Stephani*
 - C. *De exemplis ex S. Stephani confessoris virtutibus*
 - D. *Conclusio vitae Stephani Muretensis*
 - E. *Tractatus de disciplina et correctione morum*
 - F. *Sermo vel tractatus de confirmatione seu enucleatione Speculi Grandimontis*
 - G. *Explanatio super Librum Sententiarum beati Stephani confessoris*
 - H. *Explanatio altera super librum Sententiarum beati Stephani confessoris*
- Eloge des prieurs de Grandmont (p. 502 à 505)
- Deux discours au sujet de saint Etienne (p. 506 à 513)
- *Institutio seu consuetudines ordinis Grandimontis* (p. 513-531)

Une première étude, en 2015¹, a présenté rapidement le corpus de textes puis s'est attachée aux mentions concernant, d'une part, l'aménagement des sites et le paysage, et, d'autre part, la construction et l'organisation des bâtiments, pour Muret et pour Grandmont.

¹ Rapport 2015, p. 23-47.

La présente étude concerne les deux Vies d'Etienne, le *De revelatione beati Stephani* et la *Conclusio Vitae Stephani Muretensis*, avec deux analyses spécifiques sur les rapports avec l'Italie et sur les pathologies dans les récits de miracles contenus dans les textes étudiés.

Les années futures seront consacrées à la poursuite de la traduction des textes fondateurs, en particulier la Vie d'Hugues Lacerta, et à certaines études regroupées comme les miracles ou les noms de lieux.

I. Etude comparée des deux *Vitae* de saint Etienne de Muret : *Vita I* et *Vita ampliata* (Annexe 1.A)

Selon Dom Jean Becquet, la *Vita I* est écrite sous Etienne de Liciac, quatrième prieur de Grandmont (1139-1163), par lui-même ou par un auteur inconnu, en tout cas après la rédaction des *Sentences* et de la *Règle* du fondateur. Selon le même savant, Gérard Ithier, septième prieur de Grandmont (1188-1199), est vraisemblablement l'auteur de la *Vita ampliata*, qui reprend la *Vita I* mais modifie et amplifie parfois le texte précédent ; les récits de miracles représentent l'amplification majeure.

Notre méthode a été la suivante : on part du texte de la *Vita I* en indiquant les ajouts postérieurs de la *Vita Ampliata*.

Embelli de citations bibliques, le prologue indique qu'il convient de rapporter les vertus (pauvreté et austérité) du « père de Grandmont », qui souhaite être proche de la « perfection évangélique ». L'hagiographe insiste sur l'absolue nécessité de la véracité des propos contenus dans la Vie.

Les chapitres I à X concernent l'enfance et la formation d'Etienne. La *Vita ampliata* précise le milieu familial puisque son père est qualifié de vicomte de *l'oppidum* de Thiers. Le point central de l'apprentissage religieux d'Etienne se situe dans son voyage italien.

Le chapitre III relate le passage à Bénévent, où se trouvait l'archevêque Milon (1074-1076), connu du père d'Etienne car, lui aussi, originaire d'Auvergne. Etienne tombe malade (à 12 ans, précise la *Vita ampliata*), symptôme du passage d'un père à l'autre, du père biologique à Dieu par l'intermédiaire de l'un de ses représentants, l'archevêque Milon auquel l'enfant est offert pour apprendre la loi de Dieu. Une fois guéri, l'enfant accompagne constamment l'archevêque, dont les tâches, essentiellement séculières, sont détaillées. Toutefois, l'enseignement spirituel de Milon est valorisé par l'hagiographe puisqu'il s'agit de faire connaître à Etienne un mode de vie proche de celui des Hébreux quittant Hur et l'Egypte, vers la Terre promise. C'est l'admiration d'Etienne pour l'archevêque qui le pousse à imiter les mœurs des ermites calabrais et à étudier leur mode de vie. Etienne serait demeuré douze ans

avec l'archevêque, ce qui ne correspond pas aux deux ans de l'exercice archiépiscopal de Milon ; le nombre douze est symbolique et renforce le sens de cette « paternité » spirituelle.

A la mort de Milon, Etienne se rend à Rome et réside à la Curie romaine, auprès d'un cardinal, dont le nom n'est pas indiqué, pendant quatre ans. Il observe directement les institutions de l'Eglise et les formes de la vie religieuse à son époque. C'est donc en connaissance de cause et dans le respect de la hiérarchie, puisqu'il en demande l'autorisation au pape, qu'il décide de suivre l'exemple calabrais. Le pape, considérant l'âge du jeune homme et l'austérité de l'ordre calabrais, cherche à le détourner par la tentation des honneurs et des richesses, mais c'est sans compter avec la constance d'Etienne. Ce dernier quitte alors la Curie et revient chez lui.

La *Vita ampliata* ajoute un élément de narration antéposé : un aller-retour chez ses parents. On peut supposer que la notion de « relais de paternité » est à l'œuvre ici, au détriment de la vraisemblance : le père remet d'abord son fils à l'archevêque puis Etienne revient chez lui pour retrouver son vrai père ; pendant ce temps, le père spirituel disparaît au sens propre puisqu'il meurt. Le cardinal prend ensuite le relais en tant que troisième « père ». Il y a ici une amplification de la thématique symbolique.

Le parcours d'Etienne aurait donc pu être celui d'un prélat, avec une perspective de carrière au sein de l'Eglise, totalement à l'opposé de ses aspirations, lesquelles seront précisées par la suite. Mais on note son respect indéfectible envers la hiérarchie ecclésiastique, avec l'obtention de l'autorisation pontificale.

De retour dans sa « patrie », Etienne cherche un lieu pour mettre en oeuvre son programme religieux, tout en le peaufinant à travers les différents modèles que sont la vie des chanoines, des moines et des ermites (dans cet ordre). Il trouve Muret, un lieu désert (*loco heremi*), cette expression représentant l'idéal érémitique primitif. Des conditions hostiles promettent la macération du corps et le repos de l'esprit. Le passage est important car il contient la profession de foi d'Etienne avec un certain nombre de rites.

Les chapitres XIII à XIX peuvent illustrer cette profession de foi : sobriété, pauvreté, abstinence, austérité et même mortification, célébration de Dieu à la fois par des prières individuelles et par l'office divin, humilité lorsque l'ermite devient maître.

Les chapitres XX à XXIV évoquent la constitution d'une communauté autour de l'ermite. Modéré dans ses exigences vis-à-vis de ses disciples, il se comporte comme un intendant qui s'occupe d'une famille, ce qui n'est pas sans rappeler la règle de saint Benoît, qu'on peut, du reste, retrouver dans son enseignement : observance religieuse et perfection des mœurs.

L'intercalation de deux miracles (chapitres XXVI et XXVII) vient illustrer cet enseignement. Le miracle du chevalier est celui de la guérison de l'âme du pécheur grâce à la prière efficace, thème développé dans les chapitres précédents. L'épisode de la libération du familier constitue presque une mise en garde, qu'on retrouve par la suite : il ne s'agit pas de glorifier les miracles mais Dieu lui-même, encore une fois à travers la prière.

On revient ensuite à la vie même d'Etienne, dont l'action semble à présent dépasser le cadre de sa communauté. Est-ce la raison pour laquelle il est visité par deux cardinaux (chapitre XXXII) ?

Ce chapitre, le plus long de la *Vita* I avec une amplification conséquente dans la *Vita ampliata*, est avant tout destiné à définir la « religion » grandmontaine par rapport aux autres formes de vie religieuse de l'époque (du rédacteur). Face au mode de vie érémitique, Etienne évoque la *fragilitas humana* qui rend inopérante l'austérité visant à l'ascétisme, dans ses enjeux ultimes. Mais il précise, à travers le biais des habits, qu'il n'est ni moine ni chanoine. La *Vita ampliata* contient un éloge des chanoines justifiant de manière paradoxale la raison pour laquelle Etienne s'en démarque : les grandmontains sont inaptes à assumer la charge d'eux-mêmes et, a fortiori, celle des autres. Il récuse également le nom de moines qu'on attribue aux grandmontains car, pour lui, ce nom est synonyme de sainteté et de solitude. Mais le passage central, où les définitions abstraites sont confrontées à l'attitude d'Etienne, corrobore l'idée selon laquelle son mode de vie est, en fait, conforme aux exigences de toutes ces formes de vie religieuse. Ce refus d'être catalogué est-il un signe pour une reconnaissance pontificale de la spécificité grandmontaine ?

La mort d'Etienne est l'occasion pour ses disciples d'exprimer leur inquiétude principale : comment se procurer leur subsistance quotidienne ? Cette requête montre qu'ils sont loin d'avoir repris à leur compte personnel le message d'austérité d'Etienne. Est-ce le témoignage d'une réalité à l'époque de l'écriture de cette Vie.

Cette mort pose immédiatement la question de l'expression de sa sainteté et ouvre un débat qui fera long feu : accepter les miracles comme preuve de la sainteté d'Etienne ou les refuser (les cacher) pour maintenir une vie conforme à son enseignement ? Toutefois, il est évident que l'hagiographe a fait son choix. Le récit du miracle de la vision de l'enfant (chapitre XXXIV) contient des *topoi* : l'échelle, la mutité de l'enfant, la guérison temporaire. Mais l'issue finale, avec la mort de l'enfant, lui donne un sens légèrement différent : ce n'est pas un miracle de guérison véritable, le *puer*, auréolé de sa pureté, a simplement été le vecteur, le passeur de la parole divine pour annoncer l'Ascension d'Etienne, lequel apparaît à un chanoine vêtu de pourpre, insigne du pontife romain que le Christ lui a conféré (chapitre XXXVI). Enfin, élément indispensable à la constitution d'un centre de pèlerinage, la nouvelle

de la mort d'Etienne est diffusée, miraculeusement à Tours et à Vézelay, plus prosaïquement au concile de Chartres par les disciples eux-mêmes !

Les chapitres XXXVIII à XLI relatent l'installation à Grandmont, avec deux éléments qui semblent importants : d'une part, l'opposition des moines bénédictins d'Ambazac, qui s'étaient pourtant précipités à Muret à la mort d'Etienne ; la découverte d'un lieu plus vaste (*latiorem locum*). Les frères se rendent donc au lieu célébré par la révélation divine et élèvent en toute hâte une église et des maisons pour résider, sur l'ordre du maître du lieu. Cette expression est ambiguë : s'agit-il du réel propriétaire des lieux qui aurait donc fait une donation ou bien de Dieu, propriétaire obligé de la future implantation du monastère ?

La translation du corps d'Etienne est évoquée brièvement : les frères le cachent *subtus prebyterium, ante altare*. Mais la *Vita ampliata* ajoute un épisode important, celui du pain donné à un soldat, qui inaugure la longue série de miracles opérés *post mortem*. Pour le rédacteur, il n'est donc pas dans l'idée de limiter le nombre de miracles méritant d'être rapportés, à l'instar du second prieur dont il signale, peu après les paroles comminatoires envers le saint qui fait trop de miracles, avec le risque d'attirer les foules et donc de nuire à la tranquillité de la vie monastique ainsi qu'à l'humilité des moines. On retrouve bien cette confrontation qui sera l'un des points de discorde au sein de la communauté grandmontaine.

Du reste, la *Vita I* se termine par deux miracles qui montrent la réticence d'une partie, au moins, de la communauté, représentée par le prieur (chapitres XLII et XLIII)². Dès le VIII^e siècle, l'Eglise avait exercé un droit de contrôle sur le nombre croissant de miracles au nom de leur authenticité mais surtout pour assurer l'organisation des cultes. Ici, la restriction semblent induits par deux constatations, celle de l'afflux des populations dès que la popularité d'un saint se répand, par le biais de ses miracles, et le fait que la vie religieuse, telle qu'elle a été définie par son fondateur, peut s'en trouver affectée. Ce qui est plus rare, c'est la menace portée à l'encontre du saint, dont le prieur condamne presque le manque de logique, de respect de son propre message : il s'agit de vivre dans la « solitude » et l'accueil des populations contreviendrait gravement à ce principe. Il est donc question, ni plus, ni moins, de déplacer le corps du saint et aussi de s'en débarrasser en le jetant à l'eau !

Après la fin de la *Vita I*, on a tout de même le récit de quatre miracles, qui pourrait être un ajout postérieur, peut-être dans un livret à part, les Miracles formant souvent un opuscule séparé et ajouté ensuite à la *Vita*.

² Mais n'est-ce pas aussi une façon de montrer que la puissance de Dieu est supérieure à la volonté (même bonne) des hommes ?

On note une volonté d'identifier les principaux personnages. Dans trois cas, la scène se passe à Grandmont même et pour un cas dans une celle poitevine, sous les priorats de Pierre de Limoges et d'Etienne de Liciac (non précisé pour le second miracle). Elle concerne la guérison³ d'êtres humains de statut différent (un prêtre, frère de Grandmont et neveu du second prieur Pierre de Limoges ; un chevalier limousin ; un ouvrier travaillent sur le chantier de l'abbaye ; aussi des « malades » dans la celle poitevine) et la protection d'un objet. Dans tous les cas mais avec une intensité différente, c'est l'occasion d'une réflexion critique sur le « miracle » :

- dans le premier récit, le miracle est rapporté aux frères à la demande du prieur mais avec retenue ;
- dans le second, l'importance des miracles est relativisée par rapport à l'enseignement du maître ;
- dans le troisième, une confrontation a lieu entre le prieur, qui accuse Etienne de faire trop de miracles en le menaçant, et le chevalier, qui fait preuve d'une détermination totale ;
- dans le quatrième récit, qui débute par une mise au point critique sur la nature même du miracle et de sa signification, c'est la menace des compagnons de l'ouvrier qui oblige le prieur à demander l'intervention d'Etienne, d'une manière d'autant plus brutale que la réputation de l'ordre est en jeu.

On ressent donc, d'une manière constante, cette opposition latente concernant l'action miraculeuse d'Etienne, que l'on va retrouver dans la suite contenue seulement dans la *Vita ampliata*.

L'amplification consiste dans 16 récits de miracles (chapitres LVII à LXXIV), placés juste après le miracle du linge miraculeux avec Pierre de Limoges (*Vita I*, XLIV).

Dans 7 cas, la période n'est pas précisée et dans 4 cas, le miracle se produit du vivant d'Etienne. Le reste se passe sous les priorats d'Etienne de Liciac (1139-1161, 3 cas), de Pierre Bernard de Boschiat (1161-1167, 1 cas) et de Guillaume de Treignac (1168-1187, 1 cas). L'ordre chronologique n'est pas respecté.

La scène se passe majoritairement à Grandmont (5 cas) ou à Muret (5 cas) mais 6 cas concernent directement une celle. Le Limousin est donc largement représenté avec un total de 13 sur 16.

La qualité des personnages concernés est diversifiée avec cependant 5 femmes et 7 membres de la communauté de Grandmont (1 prieur, 3 frères, 2 familiers et 1 enfant oblat). Un seul miracle conduit à une prise d'habit monastique.

Les miracles, essentiellement rapportés par des frères (8 cas) et par la « rumeur » (non précisée, 5 cas), concernent presque jamais une guérison, ce qui peut paraître étonnant :

- résurrection (parfois temporaire) ou guérison à la suite d'un accident ou de la vieillesse : 6 ;
- mise en scène directe d'Etienne vivant pour une leçon morale concernant la nature humaine : 4 ;

³ En général, par contact.

- libération : 2 ;
- incendie : 2 ;
- guérison : 1 ;
- simple vision : 1.

En général, le miracle est provoqué par une demande, soit par à travers la prière (6 cas), soit d'une façon péremptoire et parfois brutale (3 cas). Le contact ou la vision des reliques n'intervient que dans 2 cas, ce qui peut rappeler la réticence d'une partie de la communauté à l'exposition du tombeau d'Etienne. Ce dernier intervient « physiquement », de son vivant, quatre fois.

Dans la grande majorité des cas, on ne signale aucune réticence face au miracle accompli (13 cas), le silence est demandé dans 2 cas et le regret s'exprime dans un seul cas, celui d'Etienne de Liciac, qui apparaît décidément comme le pourfendeur des miracles d'Etienne.

II. De *revelatione beati Stephani* de Gérard Ithier (prieur de 1188 à 1198) (Annexe 1.B)

Dès l'introduction, l'auteur signale une grave dissension datée indirectement de 1185, qui risque d'affecter l'ordre tout entier. Le chapitre III insiste sur la résolution de ce conflit, avec le recours fréquent à la papauté. La décision du choix de Gérard comme prieur par le chapitre général de 1188 est présentée quasiment comme un miracle, avec le retour de la concorde, élément essentiel dans le gouvernement d'une communauté religieuse. Il est, du reste, symptomatique que le récit de la translation du bienheureux Etienne suive immédiatement celle de l'élection, alors qu'elle n'a eu lieu qu'un an après.

Cette translation est concomitante de la canonisation d'Etienne pour laquelle deux frères sont envoyés à Rome, un prêtre et un convers, signe d'une volonté d'apaisement. Toutefois, la référence au prieur Pierre de Limoges, qui aurait tancé Etienne pour ses miracles, montre la réticence d'une partie de la communauté face à un événement qui risque de troubler la tranquillité de l'abbaye. Mais Gérard opte pour l'acceptation des miracles et engage Etienne lui-même à en faire. Tous les chapitres suivants (de IV à XXXV) relatent des miracles.

Après un premier miracle (guérison d'un vieil aveugle d'Ambazac) débute le récit de la translation d'Etienne (chapitre IV), durant laquelle se produit un second miracle (guérison d'un enfant boiteux de Limoges). La fin de la cérémonie est encore marquée par un miracle (guérison d'un adolescent de Limoges atteint d'une tumeur). Signalons que ces deux derniers miracles sont annoncés par des prêtres. Puis c'est l'avalanche de miracles (chapitre V), à peine la cérémonie achevée : Gérard a gagné son pari ! Le texte signale que le prieur n'a pas vu tous les miracles qui ont eu lieu « mais faut-il pour autant ne pas ajouter foi à ce que l'on n'a pas vu ? ».

A partir du chapitre VI est énumérée une série de miracles plus ou moins liés à la translation, la plupart non titrés⁴. Le bouche à oreille fonctionne dans le pays et on assiste à un phénomène de « boule de neige » (chapitres VI ou IX, qui relate deux miracles successifs).

Deux miracles, concernant de jeunes individus pauvres, conduisent à une sorte d'oblation (chapitres VIII et X) : les miraculés sont élevés dans le monastère « en témoignage d'un si grand miracle ».

Le chapitre XI est intéressant à un double titre « économique » : d'une part, l'auteur mentionne que la femme guérie reçoit de la part de la communauté un « petit cadeau en nature »⁵, en considération de sa pauvreté ; d'autre part, un lien est établi entre la quantité de miracles accomplis et l'importance de la foule présente, et, par voie de conséquence, la lumière fournie par les cierges, sans doute déposés par la foule elle-même⁶.

La grande majorité des miraculés appartient au « territoire » de Limoges (le diocèse), et même plutôt à la cité de Limoges et à ses environs. Pour les régions plus éloignées (Poitou, Quercy, Périgord), les celles jouent un rôle d'intermédiaire, surtout pour les derniers chapitres. Les jeunes, en majorité masculins, dominent assez nettement.

Quand le miracle ne se produit pas à Grandmont, c'est parfois un prêtre qui le relate (4 cas). Ce peut être également le guéri ou des proches qui rapporte(nt) le miracle en se rendant au tombeau du saint ou dans une celle (8 cas). Mais, en général, c'est la communauté de Grandmont ou d'une des celles, ou encore le prieur, qui est témoin (au moins 15 cas).

Souvent sont indiqués des témoins complémentaires, en général « la foule » mais parfois des personnages mieux identifiés comme le légat du chapitre XIV. La nécessité de cette complémentarité est nettement exprimée au chapitre XXVI : « toute parole (véridique) réside dans la bouche de deux ou trois témoins ». Ce besoin de preuve est poussé à l'extrême au chapitre XXX : les menottes de fer avec lesquelles deux nobles avaient été entravés sont déposées sur le tombeau du bienheureux Etienne ; nous avons le même scénario au chapitre XXXI.

Avec les miracles à répétition sur le tombeau du saint, avec les actions de grâce des miraculés s'y rendant a posteriori, avec l'exposition des témoins matériels des miracles, le « sanctuaire » de Grandmont est en train de devenir un grand centre de pèlerinage régional en cette fin du XIIe siècle, du moins est-ce l'impression que veut nous donner ce texte.

⁴ A partir du chapitre VII, il n'y a plus de titre donné mais on a, de manière récurrente : *Item aliud miraculum*. Faut-il voir une étape dans le processus d'élaboration du texte hagiographique, les miracles suivants étant ajoutés après-coup pour enrichir le dossier ?

⁵ Le chapitre XX mentionne le don d'une cape à un guéri.

⁶ Le chapitre XIV met également en relation la présence d'une grande foule et les cierges allumés. Le chapitre XXVIII indique la donation par une miraculée de trois sous en monnaie « pour fabriquer une statue de cire, en mémoire d'un si grand miracle, que nous aurions à placer sur le tombeau bienheureux Etienne ».

III. *Conclusio Vitae Stephani Muretensis* (Annexe 1. C)

Ce texte clôt l'apport hagiographique de Gérard Ithier qui avait rédigé la *Vita ampliata* (complétant la *Vita I* d'Etienne de Liciac) et le *De revelatione Beati Stephani*. Son projet est indiqué dès les premières lignes : c'est la présentation définitive des vertus du mode de vie d'Etienne, dont l'éloge se développe amplement dès les premiers paragraphes.

Qualifié de premier *institutor* de l'ordre de Grandmont, Etienne mène une vie d'austérité et de pauvreté. Son enseignement et sa générosité s'adressent à toutes les catégories de la société : les soldats, les voleurs, les prostituées, les veuves et les orphelins, les clercs, les nobles, les prisonniers. Son message est donc universel.

Le chapitre XV peut faire référence à l'époque troublée de Gérard Ithier lorsqu'il est rappelé qu'Etienne veillait à endiguer avec clémence et tolérance les indisciplines et les transgressions à la règle de ses frères.

IV. Les rapports avec l'Italie dans la *Vita I* de saint Etienne (§ II-III-IV et § VI-VII-VIII)

Chapitre II. Saint Etienne est à l'âge où il commence à apprendre les lettres

Ses parents l'éduquent avec le zèle coutumier aux nobles : au moment où il atteint l'âge de comprendre, ils le poussent à s'initier aux lettres, en le chérissant d'autant plus que l'enfant, d'une grande beauté, montre également un bon naturel. L'enfant donc grandit en se perfectionnant toujours davantage dans ce domaine, lorsque le Ciel inspire à son père l'idée de se rendre en hâte sur le corps de saint Nicolas, qui avait été récemment transféré de Myre, métropole de Lycie⁷ à Bari⁸, pour y prier. En effet, à cette époque convergeait, venant de diverses régions du monde, une foule de fidèles, demandant le pardon de ses péchés grâce à la glorieuse intercession d'un si grand confesseur.

Chapitre III. Comment, au cours de ce voyage auprès de saint Nicolas, il demeura, malade, à Bénévent

(Le père d'Etienne) prépare de l'argent (*sumptus*), choisit des compagnons, se met en route et se hâte, très heureux, vers les très sacrées reliques, conduisant son fils qu'il aimait par-dessus tout. Conduit par le Christ, il se rend avec bonheur auprès des saintes reliques et, après une prière le rendant encore plus pieux, il passe par la ville de Bénévent. C'est là même que son enfant tombe

⁷ *metropoli Liciae* : Myre est une ville antique de Lycie (en Turquie actuelle). M. Aubrun note que les reliques n'y furent transférées qu'en 1087, alors que saint Etienne s'installe à Muret vers 1076-1078. Saint Nicolas de Myre est un des saints les plus populaires de la Chrétienté.

⁸ Bari est la capitale des Pouilles où l'on trouve une basilique Saint-Nicolas.

malade et la joie du père d'avoir avec lui ce très jeune compagnon se transforme en tristesse. Tout à fait affligé, par des aumônes, il demande de l'aide au médecin tout-puissant, saint Nicolas, mais il ne voit aucune marque de guérison chez son fils. Le père demande la guérison de son enfant mais Dieu a le dessein de donner un autre père à l'enfant. Il y avait alors dans cette même ville un très bienheureux évêque, Milon, qui, né en Auvergne, était très connu, depuis l'enfance, de cet homme. Lorsqu'il voit que l'enfant ne guérit pas, en raison de la renommée de cet homme et de l'amour de cet homme très noble, l'archevêque lui demande de lui confier son⁹ fils. (Le père), tout à fait sûr de son amitié et connaissant son honnêteté, confie le jeune enfant qu'il ne pouvait guérir et le remet aux mains de l'homme très fidèle. Il le supplie très fort, au cas où l'enfant guérirait, de lui procurer un enseignement (*erudire*), jusqu'à ce qu'il connaisse la loi (*legem*) de celui à qui il avait été confié (*oblatus*) et ainsi, privé de sa chère descendance, il s'en retourne chez lui, triste et désolé.

Chapitre IV. (Retour à la santé de l'enfant)

Peu de jours après, la divine clémence faisant son œuvre, l'enfant guérit et, quasiment oublié de son père et de sa patrie, (il se montre) joyeux et gai, alors qu'il est en terre étrangère. Par la suite, l'archevêque, très content, non seulement lui fait connaître les Saintes Ecritures mais, lui-même, en tant que père pieux et savant fidèle, lui enseigne avec plus de zèle encore la bonté, la discipline et la science. En effet, il faisait asseoir à ses pieds l'enfant qui n'était pas à l'école, soit lorsqu'il s'occupait des plaids (*placita*) de son diocèse, soit lorsqu'il assistait aux procès et aux jugements du pape romain, dont le siège et la chambre (*thalamus*) se trouvent à Bénévent. Il était forcé d'assister très fréquemment à de telles affaires au nom de la vérité, de la mansuétude et de la justice qu'on distinguait particulièrement en lui. Mais, comme dit l'apôtre, « Qui connaît la pensée (*sensum*) de Dieu ou bien, qui fut son conseiller ? ».

Commentaire sur les chapitres II, III et IV

L'épisode de Bénévent se situe sur le chemin de retour à Bari. La maladie d'Etienne n'est pas définie (*aeger remansit*). L'intercession de saint Nicolas est inefficace, ce qui est paradoxal puisque le père et l'enfant viennent de se rendre auprès de ses reliques !

A propos de Milon, archevêque de Bénévent, originaire d'Auvergne (*de Arvernia oriundus*), le lien géographique ainsi que la filiation spirituelle d'Etienne sont établis (on peut parler d'un « relais de paternité »), d'autant plus que l'archevêque et le père d'Etienne se connaissent depuis l'enfance

⁹ La phrase latine comporte des anomalies grammaticales : *Hi* désigne, pour le sens, le père mais, grammaticalement, renvoie au père et à l'archevêque conjointement (signe du glissement de la « paternité » d'un homme à l'autre ?). De même *suum filium* renvoie au père mais *sibi* renvoie à l'archevêque.

(*infantia*). Dom Jean Becquet a démontré que le séjour auprès de Milon dura moins qu'indiqué puisque Milon ne resta en poste que deux ans (1074-1075). En réalité, on n'a pas, dans le texte, d'indication précise de date ou de durée. Le point de repère, à savoir la translation récente (*nuper*) du corps de saint Nicolas de Myre à Bari, est datée de manière erronée (comme le rappelle Michel Aubrun : en 1087). Les termes utilisés pour désigner Etienne ne sont pas des points de repère fiables : *filium, puer, parvulo comite, infantulum, parvulus*. On a la réponse plus loin (chapitre IX) : *duodecim annis fuit archiepiscopo...*

Pour l'éducation reçue par Etienne auprès de Milon, il est question, naturellement, des « lettres » qui forment l'essentiel de l'apprentissage des nobles. Mais une spécialisation semble se faire dans le sens juridique : l'enfant assiste aux plaids (*placita*), aux *causae* et *judicia*. Le but de cette formation est, bien entendu, de donner des rudiments juridiques à Etienne, dont l'archevêque envisage peut-être de faire son successeur¹⁰.

Chapitre VI. Concernant les ermites de Calabre

(Traduction) « Il y avait, en effet, à cette époque-là, aux confins de la Calabre, une congrégation religieuse florissante de « justes¹¹ » (*justorum*), d'autant plus riche de biens célestes qu'elle était éloignée du souci des biens temporels. Elle avait à ce point renoncé aux troupeaux (*pecudibus*), aux possessions et à toutes les occupations des affaires du siècle qu'il n'y avait personne pour les inciter à revenir au tumulte du siècle (*professores*). Et afin que, le cœur ouvert, ils empruntent la voie étroite « qui conduit à la vie¹² », chacun d'entre eux y accédait ; personne, dans cette congrégation, n'avait de bien propre mais, comme on le lit dans les *Actes* des Apôtres, « Toutes choses leur étaient communes et on distribuait à chacun selon ses besoins¹³ ». Pourtant, ils n'avaient comme « ministres » (*ministros*) qu'eux-mêmes, de sorte que le plus important prenait la place du plus petit et l'aîné (*praecessor*) devenait le serviteur, (*ministrator*) (de tous). Ils avaient confié le soin du corps seulement à l'aide apportée par Dieu : ils vivaient ensemble dans le monastère (*in claustro*) et considéraient l'obéissance comme réparatrice des forces du genre humain en toutes choses. Et, parce qu'ils avaient crucifié le monde en eux (-mêmes) et eux-mêmes dans le monde¹⁴, parce qu'ils trouvaient leur gloire dans la Croix du Christ¹⁵ et qu'ils mettaient au service de la vérité leur témoignage, par la prédication sur leurs œuvres, ils avaient trouvé une telle grâce auprès de Dieu et des hommes qu'ils regorgeaient de

¹⁰ Cf. chapitre V : *aliquid magnum facere cogitabat*.

¹¹ Désignation habituelle des religieux ?

¹² *Matth.*, 7,14.

¹³ *Act.*, 4, 32.

¹⁴ Pour le sens : ils se sont retirés du monde et l'ont banni de leur vie, ce qui revient au même mais fait l'objet d'une belle redondance.

¹⁵ *Gal.*, 6, 14.

vertus et ne manquaient pas du nécessaire, pour ce qui est de la nourriture, ni des vêtements dont les hommes ont besoin ».

Chapitre VII. La dévotion et l'amour de l'archevêque pour les religieux de Calabre

(Traduction) « C'est ainsi que le très sage archevêque Milon recommandait instamment leur projet de vie (*propositum*) dans les discours qu'il tenait au peuple¹⁶ et lorsqu'il pouvait voir un de leurs pères (*patrum*) pour entendre le Christ parler par la bouche de l'un de ses serviteurs, il reléguait toute autre préoccupation et se consacrait entièrement à lui. Il entendait parler, en effet, de leur mode de vie (*conversazione*) puis il enflammait et amenait vers les sommets la vie des clercs, des laïcs et des autres religieux, en plaçant devant leurs yeux l'exemple de ces hommes qui se protégeaient de toute forme de cupidité, « racine de tous les maux »¹⁷, et se hissaient vers les seuls biens célestes ».

Chapitre VIII. Le projet (de vie) d'Etienne

Voyant l'admiration (*complacere*) de l'archevêque pour ces religieux, Etienne, qui sortait à peine de l'enfance (*pueritiae*), décide d'adopter leur mode de vie et cherche à connaître les principes de cette religion (*actus*). Le Christ trouve sa demeure (*mansionem*) en lui et Etienne désire alors tout quitter¹⁸ et il s'efforce d'imiter les mœurs (*mores*) et les actes de cette religion (*actus illius religionis*). L'auteur souligne la prudence de l'enfant dans son projet.

Commentaire sur les chapitres VI-VII-VIII

L'ensemble se présente comme une digression pour expliquer le cheminement spirituel d'Etienne, par l'influence de l'archevêque Milon. Il fait suite à la narration du périple italien d'Etienne et de son père, avec les différentes influences dont l'enfant a pu bénéficier : la cour de l'archevêque, la présence des autres dignitaires en relation avec le pape et surtout la pratique de la fonction épiscopale dans ses aspects spirituels et temporels.

Le chapitre VI est un passage un peu verbeux, contenant peu d'éléments concrets, mis à part ceux qu'on peut déduire de cet éloge un peu généraliste : il s'agit de préciser une ambiance, un contexte dans lequel l'enfant a baigné et il est vraisemblable que l'auteur ne connaisse pas véritablement ces religieux de Calabre. Les indications géographiques qui sont données : nous sommes aux confins de la Calabre (le lieu précis n'est pas indiqué) ; l'ordre religieux est désigné par le terme de *congregatio*, communauté, certainement régie par une Règle dont on ne sait rien. Ils vivent dans un *claustrum*, ce

¹⁶ Ce qui entre dans ses attributions : la prédication fait partie de la fonction épiscopale.

¹⁷ *Tm*, 6, 10.

¹⁸ Il y a un problème grammatical dans la phrase avec un changement de sujet car le sujet de *cupiebat* est Etienne. Rien dans la *Vita ampliata* ne peut faire penser à une interpolation.

qu'il faut traduire par monastère. Les religieux sont des *justi*¹⁹. Leur mode de vie (*conversatio*) est réglé par l'abandon des biens temporels. Tout leur est commun et on donne à chacun, par l'effet des aumônes certainement, tout ce dont il a besoin : c'est un cas de désappropriation totale dont Etienne fera ensuite un de ses principes les plus fermes. Le sens de la hiérarchie tend à disparaître, les rôles des frères et de leurs supérieurs sont interchangeables et ils ne semblent pas non plus dépendre d'un « réseau ». La subsistance corporelle est remise entre les mains de Dieu²⁰ et ils se contentent du minimum par une forme d'austérité et même d'ascèse, en ce qui concerne la nourriture et le vêtement. Leurs principes sont ceux de l'obéissance qui est une vertu majeure, de la renonciation au monde et à la cupidité, qui est source de tous les maux, et de la prédication (*praedicatio*).

Le chapitre VII est destiné à montrer pourquoi l'archevêque Milon est admiratif de leur projet de vie (*propositum*) : il exalte particulièrement leur authenticité, leur austérité et leur exemplarité. Il les cite en exemple devant le peuple. Les membres de cette congrégation lui semblent exprimer directement, quand il voit (*videret*) l'un de leurs « pères »²¹ (*patrum*), et de manière authentique la parole divine, et lui-même joue le rôle de relais pour « élever » les clercs, les laïcs et même d'autres religieux : dans ses discours au peuple, l'archevêque recommande instamment le message de ces ermites calabrais²². A plus long terme, cette admiration se communiquera au jeune Etienne qui s'efforcera, sa vie durant, d'en retenir les principes.

Le chapitre VIII sert de conclusion pour montrer la passation, le relais entre ces religieux calabrais et le jeune Etienne qui sera amené plus tard à forger sa propre spiritualité.

Ce qui doit rester en mémoire (*et fideliter memoriae commendavit*), c'est le mode de transmission de l'idéal prôné par ces ermites calabrais : l'archevêque Milon relaie leur enseignement qu'il a connu directement (visuellement et par ouï-dire) auprès des populations et, surtout, son admiration se communiquera par la parole au jeune Etienne, lequel jouera le même rôle de courroie de transmission auprès des populations qu'il va côtoyer dans un premier temps puis auprès de ses disciples, par la parole et par son exemple personnel.

Ce passage montre ainsi les répercussions de l'influence calabraise sur l'apprentissage d'Etienne : le Christ avait pris place (*mansionem facere*) dans le cœur du jeune homme qui avait vu l'admiration de l'archevêque Milon pour ces religieux, ce qui le poussait à tout abandonner (*omnia deserere*) par amour pour lui. Cependant, l'adolescent, même « plein de Dieu », réfléchissait et faisait preuve de prudence

¹⁹ Du Cange : « hommes faits » ?

²⁰ Ce qu'il faudra mettre en relation avec les inquiétudes émises par les disciples à la fin de sa vie sur leurs moyens de subsistance après sa mort (voir la réponse d'Etienne, conforme au message calabrais).

²¹ Ce qui pourrait signifier qu'il existe, au sein de leur groupe, des hommes plus âgés, servant de modèle ou de référence et possédant le statut de « supérieurs ».

²² Le terme est utilisé seulement dans le titre mais ce ne sont pas des ermites au sens propre puisqu'ils vivent en communauté (*congregatio*).

avant de s'engager. Cette réserve, qui s'oppose à l'impulsivité reconnue traditionnellement comme un trait de la jeunesse, va d'ailleurs dans ce sens : il faut toute la force de persuasion et l'exemple donné pour qu'il décide de s'intéresser à ces principes des Calabrais.

Une étude plus approfondie pourrait développer les points suivants :

- sur les religieux calabrais pour évaluer leur influence réelle (en Italie et ailleurs) ;
- sur la recherche de réseaux d'influence religieuse entre l'Italie et la France ;
- sur les principes qui ont pu influencer précisément Etienne dans l'élaboration de son projet ;
- sur le plan méthodologique, il faudrait faire le relevé des occurrences de mots latins en rapport avec l'ordre calabrais et ses principes comme, par exemple, le jugement porté par le pape sur cet ordre lorsqu'il évoque sa *severitas* (chapitre X, l. 6-7).

V. Les pathologies repérées dans les miracles contenus dans trois textes hagiographiques concernant Etienne de Muret (*Vita I, Vita ampliata, De revelatione*)

Dans la Vita I

D'emblée, on remarque qu'il y a très peu de miracles de guérison avant la mort d'Etienne : un paralytique (XLII), un aveugle (XLIII). Puis, après la fin de la *Vita* proprement dite, il y a quatre miracles avec guérison : langueur (XLIV), fièvre (XLV), cas d'érysipèle (maladie de peau, XLVI) et résurrection d'un mort (XLVII). Ces quelques miracles (6) annoncent peut-être une « spécialité » du saint qui serait en train de se mettre en place (fièvre, langueur et résurrection d'un mort) ; le cas d'érysipèle est unique.

Dans la Vita ampliata

- Les os secoués ; Etienne en est le « support » (XI) : ce n'est pas un miracle de guérison mais un symptôme manifestant la présence divine dans son corps.

Après la mort d'Etienne, on rappelle le miracle concernant Pierre de Limoges (XLIV de la *Vita I*) puis on a différents épisodes :

- la résurrection de dame Pétronille (LVII) ;
- la résurrection d'un ouvrier (LVIII) ;
- la résurrection de l'enfant tombé (LIX) ;
- le moine blessé par un arbre (LX) ;
- la résurrection de la vieille mère morte (LXI) ;
- la fièvre d'Etienne de Liciac (LXII) ;

- une grave douleur non identifiée (LXIII) ;
- une surdité (LXVI).

La dominante est donc la résurrection des morts ; les affections comme la surdité et la fièvre, que l'on retrouvera dans le *De revelatione* de Gérard Ithier, sont moins représentées. Les résurrections sont davantage en lien avec des accidents de la vie (chutes, blessures) qu'avec des pathologies.

De revelatione beati Stephani de Gérard Ithier

Les miracles sont un thème privilégié avec 35 chapitres. Le nombre total de miracles est difficile à déterminer : souvent un par paragraphe mais parfois deux ou un nombre indéterminé. Cependant, Gérard Ithier donne un nombre : selon lui, le jour de la translation d'Etienne (*die revelationis s. Stephani*) ainsi que la nuit suivante, 17 (*decem et septem*) miracles ont été accomplis. On a environ une cinquantaine de miracles de guérison, d'après l'énumération qui suit.

Le recensement a été fait par type de pathologie, sachant que l'ordre de présentation par l'auteur a certainement une signification : par exemple, les cas semblables sont regroupés comme les miracles concernant les fièvres et on note surtout le fait que la liste se clôt sur le cas de quelqu'un de la famille de Gérard Ithier. On a des cas de :

- cécité : IV, V, X, XI, XV, XVI, XX (7) ;
- boiterie : IV, V, VII, VIII, XIV, XX, XXVII (7) ;
- atrophie des mains (*manus arida*) : IV, V, IX (manchet), IX, XII (5) ;
- fièvre : XVI, XVIII, XIX, XXIII, XXVIII (5) ;
- mutité : IV, V, IX, XXI (4) ;
- surdité : V, VI, XXXII (3) ;
- résurrection d'un mort : V, IX, XXVIII (3) ;
- folie (*amentes*) ou possession démoniaque (*daemoniaci*) : XIII, XXIV (2) ;
- des cas sont plus précis ou plus difficiles à identifier : une tumeur au cou (*vesicam*, IV) ; des affections de la gorge (XXVI) ; des visages déformés (IX, XXII) ; des corps décharnés (XVII, XXII) ; une paralysie (XX) ; un défaut de posture (reptation, XXVII) ; une maladie léthargique (XXXV) ;
- d'autres cas ne sont pas précisés bien qu'il y ait danger de mort (V, XX, XXIX).

A ce stade, il faudrait faire une analyse plus fine, avec des questions précises :

- La fréquence des affections guéries permet-elle d'indiquer des « spécialités » de saint Etienne ?
- S'agit-il de pathologies liées, par leur fréquence, à une époque ou à une région, avec des cas dus à l'endogamie éventuellement ?

- Les descriptions plus ou moins précises, selon les cas, sont-elles dues au fait que l'auteur est un témoin visuel ou non ? Peut-on faire un diagnostic précis des pathologies ?
- Quelles catégories sont-elles plus particulièrement touchées (enfants, femmes, jeunes gens, personnes âgées) ?
- Quels jugements l'auteur introduit-il éventuellement dans sa narration ?
- Il faut aussi relever les cas rares où le saint apparaît en personne avant d'opérer la guérison.

Mis à part le rappel dans la *Vita ampliata* d'un miracle narré dans la première *Vita*, on n'a que des cas d'espèces, tous différents. Il faut replacer l'ensemble de ces miracles de guérison (6 + 9 + 50 = 65 environ dans les trois textes, sans compter les cas non identifiés numériquement) dans l'ensemble de tous les miracles signalés : il faut ajouter, en effet, les cas de libération de prisonniers, de préservation des incendies... Ces miracles sont parfois le résultat d'une action salvatrice, le plus souvent physique, en cas de danger.

Détail des actions ne débouchant pas sur une guérison à proprement parler.

- Dans la *Vita I* (5 miracles) :

- le chevalier qui aimait son péché (XXVI) ;
- la libération d'un familier (XXVII) ;
- la mort d'Etienne connue simultanément à Tours et à Vézelay (XXXV) ;
- le drap qui ne brûle pas (XLIII) ;
- la protection contre l'incendie (XLV).

- Dans la *Vita ampliata* (4 miracles) :

- libération d'un chevalier de Gascogne (LXIII) ;
- libération de prisonniers (LXIV) ;
- incendie (LXV) ;
- libération des brigands (LXXII).

- Dans le *De revelatione* (3 miracles) :

- deux hommes prisonniers de brigands qui sont libérés (XXX) ;
- un prêtre pris en otage libéré (XXXI) ;
- un incendie (XXXIV).

Les deux thèmes dominants de ce type de miracles sont la libération de prisonniers (6)²³ et la protection contre les incendies (3).

²³ Peut-être faudrait-il opérer des rapprochements avec d'autres saints dont ce thème est devenu la spécialité, comme Léonard de Noblat. Des saints plus anciens opéraient également ce type de libération. Le thème des « chaînes qui tombent » est un *topos*.

. Total des miracles autres que de guérison : 12

. Total des miracles (avec les guérisons comprises) : $65 + 12 = 77$, avec un pourcentage de 84% pour les guérisons.